



FRANCE LIMOUSINES ASSOCIATION - C.S.N.E.R.T. -

Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme

Organisation professionnelle créée en 1945, issue de la Grande-Remise, représentante des E.V.T.C.

NOTE TECHNIQUE	NT 2018-03	Version : 1.0
	La CNIL accompagne les entreprises dans leur transition vers le RGPD	Date : 23/04/2018 Page 1/1

*En complément des notes techniques déjà diffusées ci-dessous des informations complémentaires
La commission nationale de l'informatique et des libertés déploie des actions pour accompagner les responsables de traitement de données dans leur mise en conformité avec le RGPD.*

Les outils proposés

Une permanence téléphonique de renseignements juridiques

Des questions/réponses mis en ligne sur le service besoin d'aide <https://www.cnil.fr/professionnel>

Une méthode en 6 étapes et un modèle de registre des traitements au format prévu par le règlement sont en ligne.

<https://www.cnil.fr/professionnel>

La diffusion des lignes directrices élaborées par le G29 qui assurent une interprétation commune des points clés du RGPD est en ligne. <https://www.cnil.fr/professionnel>

Un logiciel pour réaliser son analyse d'impact sur la protection des données (PIA) est proposé (téléchargeable)

<https://www.cnil.fr/professionnel>

Afin de favoriser le passage du correspondant informatique et liberté (CIL) au délégué à la protection des données (DPO), un formulaire de désignation du délégué est à disposition

Les initiatives à venir

Un plan d'accompagnement « start up » sera prochainement lancé, il comprendra :

Un nouveau modèle de registre simplifié

Une information sur les droits des personnes

Des modèles type de mentions d'information ou de formulaires de recueil de consentement

Un guide élaboré en partenariat avec Bpifrance pour les TPE/PME ; il organise de manière simple les actions à mettre en œuvre pour se conformer au règlement ; véritable opportunité pour l'entreprise de sécuriser et protéger l'ensemble de ses données et accélérer sa transformation digitale.

Des référentiels déclinant les grands principes du RGPD par secteur d'activité sont en cours de préparation.

Deux listes détaillant les traitements de données qui sont obligatoirement soumis à des analyses d'impact et ceux pour lesquels aucune analyse n'est requise seront proposées.

La création d'un Mooc destiné à la formation des DPO est en cours.

Les contrôles

Dans les premiers mois de mise en œuvre du RGPD, la CNIL annonce qu'elle distinguera lors de ses contrôles deux types d'obligations s'imposant aux professionnels

*les principes fondamentaux de la protection des données (loyauté du traitement, pertinence des données, durée de conservation, sécurité des données)

*les nouvelles obligations ou les nouveaux droits résultant du RGPD (droit de portabilité, analyses d'impact...) pour lesquels les contrôles opérés auront essentiellement pour but d'accompagner les organismes dans leur transition.